

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-963/PCG désignant le représentant du Territoire devant le Conseil du Contentieux administratif

n° 74-963/PCG

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
10 juin 1974

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1974

Date du numéro
25 juin 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Moïse Istria, secrétaire permanent de la Chambre des députés, est désigné pour représenter le Territoire dans l'affaire qui l'oppose devant le Conseil du Contentieux administratif à M. Kamil Ali Mohamed.